

Harcèlement ou non ??

Par carinelle, le 02/04/2021 à 14:49

Bonjour,

Je suis en conflit avec mon père et un de mes frères depuis 3 ans. J'ai coupé les ponts avec eux maix eux, non, et continuent de m'emmerder (on ne s'est vu que chez le notaire pour la sucession de ma mère auquel il a sequestré la part sucessoralde la vente de la maison familiale parce qu'on refuse d'avoir une discussion avec lui).

Dans une grande partie de ses messages, voici la liste :

novembre 2018 : j'ai recu un courrier de sa part et j'ai répondu,

décembre 2018 : courrier auquel j'ai repondu,

novembre 2019 : message téléphonique, je n'ai pas répondu mais selon son message, mes enfants en porteront les conséquences,

avril 2020 : mail rédigé par mon frère auquel je n'ai pas répondu,

3 juillet 2020, 16 h 43 : message téléphonique sur le portable de mon mari, il ne lui repond pas,

3 juillet 2020, 19 h : message laissé sur le téléphone fixe, on ne lui répond pas,

23 septembre 2020 : reçu une lettre recommandée, j'ai répondu,

8 octobre 2020 : message sur le portable de mon mari à 11 h 15, on n'a pas répondu. Suite à cela, on a bloqué sur les portables et les téléphones fixes,

3 avril : il m'a envoyé 2 cassettes audios que je n'ai pas écoutées,

Peut t'on considérer cela comme du harcèlement ?

Que puis je faire pour qu'il me laisse enfin tranquille?

Merci de votre aide.

Par jodelariege, le 04/04/2021 à 13:31

bonjour

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289658/#:

on note dans la définiton de harcélement "les comportements répétés" or les courriers et coups de téléphone semblent plutot éloignés les uns des autres : un ou deux mois voire une année.....

vous avez réagi en bloquant les numéros de téléphone

aprés tout dépend du contenu des lettres :menaces ,insultes...

Par carinelle, le 04/04/2021 à 15:19

voila quelques termes qu'il a utilisé ...ayant coupé les ponts avec lui j'ai toujours refusé ces reunions car je sais que je prendrais plein la figure ...il n'accepte pas que je sois sortie de son emprise ...

dans le 1er courrier " Que la vente de la maison familiale se fera SI on est présent à la reunion qu'il ordonne

dans un message téléphonique, il a dit que "mes enfants porteront les conséquences du conflit" ce sont ces mots ...

- , dans un autre que SI i je n'acceptait pas une reunion de famille dans le week end , il envoyait le dossier pour demander sa mise sous tutelle
- ...Dans un courrier, il a m'a dit que SI au bout de 30 jours, je ne répondais pas a sa demande, il mettait sa lettre ou il me diffame à disposition de ceux qui viendrait chez lui ,la rumeur plublique faisant plus de mal que la justice selon ses dires

dans le dernier messge téléphonique, il me menace que "SI il était mis sous curatelle, il me fait mettre sous curatelle sauf si on discute dans le week end avec ordre d'emmener les enfants..."

il a aussi menacé de m'envoyer une lettre assassine ...

voila certains termes qu'il a utiliséComment appeler cela ??

Par Marck.ESP, le 04/04/2021 à 16:02

Bonjour

Vos problème, vus dans leur globalité en lisant vos précédents posts, me font dire que votre solution passe par la case justice.

Vous devriez voir un avocat

Par jodelariege, le 04/04/2021 à 16:03

vous pouvez toujours vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie mais j'y vois surtout une mauvaise entente parent /enfant...

qu'est ce qu'une lettre assassine?

Par carinelle, le 04/04/2021 à 17:45

Jodelariege

concernant "la lettre assassine " c'est certainement une lettre qui ne dit certainement pas du bien de moi ...

c'est plus qu'une mauvaise ententej'ai coupé les ponts avec lui car il m'a prise pour de la merde et pour sa bonne pourtant je lui en est rendue des services mais quand je n'étais pas disponible c'était du chantage permanant (si tu ne veux pas m'emenner chez le médécin , j'arrete de me soigner ,) et un moment j'ai dit ca suffit et j'ai coupé les ponts car il fallait toujours être a sa disposition ...